



Le Bourget le 30 Octobre

Madame, Monsieur,
Nous avons l'honneur de vous inviter à **l'assemblée générale ordinaire** de l'association Entente Escrime B2D2.
Celle-ci aura lieu le

Vendredi 4 Décembre à 18 h 30

Salle Polyvalente Maurice Houyoux EES 1
9 rue Roger Salengro 93350 Le Bourget

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité 2019/2020
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice 2019/2020
- Election des membres du conseil (Président, Secrétaire, Trésorier)

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres **présents ou représentés**.
Seul un membre actif est habilité à recevoir un pouvoir d'un autre membre actif.
Un membre actif peut détenir un maximum de trois pouvoirs qui doivent être établis selon la procédure en vigueur de l'association.
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 4 décembre et faisant partie de l'association.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire.
Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au début de l'AG

Comptant sur votre présence

Cordialement

Le Président
Pierre Noblet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Noblet', written over a horizontal line.

POUVOIR

Nom :

Prénom

Donne pouvoir à :

Nom

Prénom

Pour me représenter et délibérer valablement en mon nom et place sur l'ordre du jour mentionné sur la convocation ci-dessus

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »



Assemblée Générale Entente Escrime B2D2

Bilan Activité année sportive 2019-2020 (nombres entre parenthèses 2018-2019)

Nombre de licenciés	:	50 (51) -1
Nombre de renouvellements	:	26 (28) -2
Nombre de nouveaux	:	24 (23) +1
Mutation	:	0 (0) 0

a. Répartition hommes /femmes :

Femmes	:	17 (12) +5
Hommes	:	33 (36) -3

b. Répartition par ville :

Le Bourget	:	21
Drancy	:	23
Le Blanc Mesnil	:	2
Dugny	:	1
Autres Villes	:	3

c. Répartition par âge :

Catégorie M7	:	5
Catégorie M9	:	8
Catégorie M11	:	12
Catégorie M13	:	7
Catégorie M15	:	8
Catégorie M17	:	4
Catégorie Senior	:	4
Catégorie Vétéran	:	1

d. Rappel nombres de licenciés des autres années:

Saison 2018/2019	:	51
Saison 2017/2018	:	43
Saison 2016/2017	:	39
Saison 2015/2016	:	42
Saison 2014/2015	:	30
Saison 2013/2014	:	33

2. Bilan de l'activité :

- Fête des associations de Drancy
- Fête des associations du Bourget
- 1 Stage vacances

Cette année sportive exceptionnelle a été surtout marquée par la crise du COVID qui nous a privés d'un tiers de nos entrainements et du stage prévu au vacances de printemps.

Cette crise nous avons essayé de la gérer au mieux pour notre club en essayant de garder le contact par des mails d'Aymeric, par le suivi des recommandations provenant de la Fédération et de la Mairie pour une reprise la plus rapide qui soit.

Enfin par la prise de décisions telles que :

- le maintien du salaire à 100% du salaire d'Aymeric par solidarité,
- la prolongation des entrainements,
- un stage gratuit dans la dernière semaine du mois d'Août
- Une remise de 15% sur la cotisation 2020-2021 pour les réinscriptions.
- Pour la saison prochaine l'achat de masque et de gant

Pour la saison 2020-2021 nous espérons que la situation sanitaire s'améliorera et nous permettra de reprendre entrainements et stages normalement.

Le Président
Pierre Noblet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Noblet', with a long horizontal stroke extending to the right.



BILAN FINANCIER 2019-2020

Solde en début de saison : 11 414.50 €

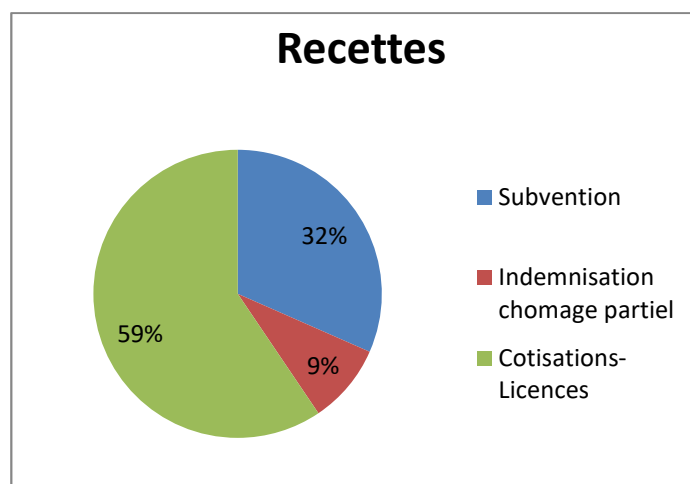
Solde en fin de saison : 16 870.90 €

Recettes : 20 200 €

2 postes principaux:

- Les cotisations adhérents (59 %)
- La subvention municipale (32 %)

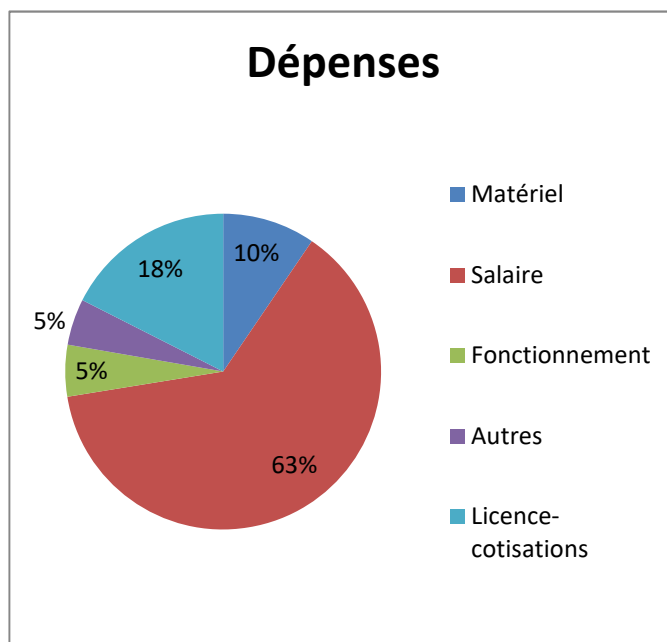
Cette année en sus le chômage Partiel pendant le confinement (1700€). Et un solde du CMB (1 200€)



Dépenses : 14 750 €

- Le salaire d'Aymeric (63%)
- Licences et cotisations (18%)
- Achat de matériel (Réparation des pistes) (10%)
- Autres (frais de gestion): 10%

Exercice bénéficiaire de 5 450 €, marqué par l'absence de dépense pendant 3 mois, confinement oblige.



Ces 5 450€ sont déjà été réinvestis en partie pour les adhérents, par l'organisation d'un stage gratuit au mois d'Août (le coût a été répercuté sur 2020-2021) – environ 1000€ -, et par la réduction de la cotisation 2020-2021 pour les adhérents 2019-2020 – environ 600 € -, puis en une commande de masques, via le CROSIF, de 1 200€ .

Il reste donc 2 650€ qui serviront au renouvellement du matériel (achat armes – tenues) nécessaire au fonctionnement du club.



Le Bourget le 30 Octobre

Madame, Monsieur,
Nous avons l'honneur de vous inviter à **l'assemblée générale extraordinaire** de l'association Entente Escrime B2D2.
Celle-ci aura lieu le

Vendredi 4 Décembre à 19 h 00

Salle Polyvalente Maurice Houyoux EES 1
9 rue Roger Salengro 93350 Le Bourget

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'Article 3 des statuts de l'Association

Actuel Article 3 SIÈGE SOCIAL :

Elle a son siège social au 31 rue Marcel Sembat – 93350 Le Bourget
Son siège peut être transférée en tout autre lieu par simple décision du comité directeur et dans toute autre commune par délibération de l'assemblée générale (AG)

Proposition Nouvel Article 3 SIEGE SOCIAL :

Elle a son siège social au 9 rue Roger Salengro – 93350 Le Bourget
Son siège peut être transférée en tout autre lieu par simple décision du comité directeur et dans toute autre commune par délibération de l'assemblée générale (AG)

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

4. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres **présents ou représentés.**
Seul un membre actif est habilité à recevoir un pouvoir d'un autre membre actif.
Un membre actif peut détenir un maximum de trois pouvoirs qui doivent être établis selon la procédure en vigueur de l'association.
5. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 4 décembre et faisant partie de l'association.
6. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire.
Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au début de l'AG

Comptant sur votre présence
Cordialement

Le Président
Pierre Noblet

POUVOIR

Nom :

Prénom

Donne pouvoir à :

Nom

Prénom

Pour me représenter et délibérer valablement en mon nom et place sur l'ordre du jour mentionné sur la convocation ci-dessus

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »